

Mon père JELSCH Jean-Claude est en congé maladie depuis le 25.01.22, et ce jusqu'au 31.08.22.

Il est à demi-traitement depuis le 25.04, cf Attestation Employeur (pas encore à jour pour le mois d'août).

Salaire normal : en avril = 2 224€ net

A partir de mai et jusqu'au 31.08 : 50%



ACADEMIE  
DE STRASBOURG

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Bureau DPE2

Strasbourg, le 31 mai 2022

Affaire suivie par :  
Françoise FRISON  
Tél. 03 88 23 39 46  
Mél : [francoise.frison@ac-strasbourg.fr](mailto:francoise.frison@ac-strasbourg.fr)

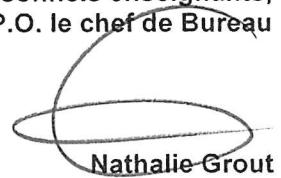
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

#### ATTESTATION

Le recteur de l'académie de Strasbourg atteste que M.Jelsch Jean Claude, professeur d'EPS au Lgt Leclerc de Saverne est en arrêt maladie sans interruption depuis le 25/01/2022 jusqu'au 31/07/2022.  
M.Jelsch est à demi traitement depuis le 25/04/22.

Cette attestation est établie pour valoir ce que de droit.

Pour le recteur et par délégation,  
la responsable de la division des personnels enseignants,  
P.O. le chef de Bureau



Nathalie Grout



DRFIP67  
DE  
STRASBOURG

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU

## BULLETIN DE PAYE

MOIS DE JUIN 2022

N° ORDRE

A 30479

## TEMPS DE TRAVAIL

+ DE 120 H

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS, RAPPElez VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMpte

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

## 2D-DOC





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DÉCLAREZ VOS REVENUS EN LIGNE  
DÈS LE 8 AVRIL  
SUR IMPOTS.GOUV.FR**



**FINANCES PUBLIQUES**

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous les différents montants qui vous permettront de vérifier et/ou compléter votre déclaration de revenus préremplie.

Le "MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS IMPOSABLES À DÉCLARER" représente le total des traitements et salaires perçus au cours de l'année.

Le cadre "POUR INFORMATION" contient les informations suivantes :

- les rappels de rémunérations au titre des années antérieures dont vous pouvez demander l'imposition selon le système du quotient ;
- les avantages en nature ;
- les autres revenus nets imposables tels les revenus de remplacement ;
- les rémunérations ne figurant pas sur vos bulletins de paye ;
- les éléments de rémunération non imposables pris en compte pour la détermination du revenu fiscal de référence ;
- les indemnités représentatives de frais professionnels à ajouter au montant imposable si vous optez pour une déclaration aux frais réels ;
- l'impôt sur le revenu prélevé à la source si vous résidez en France ;
- la retenue à la source sur vos rémunérations de source française si vous êtes fiscalement domicilié(e) à l'étranger.

**DÉCLARATION FISCALE DES TRAITEMENTS ET SALAIRES  
PERÇUS AU COURS DE L'ANNÉE 2021**

<b>AFFECTATION</b>		<b>GESTIONNAIRE - POSTE</b>	<b>IDENTIFICATION</b>		
GESTION	18 0024 701 067	MR. LE RECTEUR ACADEMIE DE STRASBOURG	MIN	NUMÉRO	CLÉ DOS
POSTE	067 0057	LY LECLERC SAVERNE	2061	7405900100720400	
SIRET	17670430200015				
<b>MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS IMPOSABLES À DÉCLARER</b>		<b>POUR INFORMATION</b>			
29 944,11 €		IMPOT PRELEVE A LA SOURCE EN 2021			619,16 €
					€
					€
					€
					€
					€
					€
					€

Les informations figurant sur le présent bulletin correspondent à la dernière situation connue à la fin de l'année indiquée.

Il vous appartient, le cas échéant, en produisant les justifications correspondantes, de déduire les sommes que vous auriez été appelé à reverser et dont le présent bulletin ne tient pas compte.

En cas de contestation sur les renseignements donnés, une réclamation devra être adressée à votre service gestionnaire dans les huit jours suivant la date de remise du présent bulletin.

Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, peut être exercé auprès du comptable public dont émane le présent document.

MR JELSCH JEAN CLAUDE

27 RUE PRINCIPALE

57635 WINTERSBOURG



DRFIP67  
DE  
STRASBOURG

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU

## BULLETIN DE PAYE

MOIS DE JUIN 2022

N° ORDRE

A 29620

## TEMPS DE TRAVAIL

+ DE 120 H

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS, RAPPElez VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

GESTION POSTE		AFFECTION		LIBELLE					SIRET		
18 0024 067 0014		701 067		MR.LE RECTEUR ACADEMIE DE STRASBOURG CO DRULINGEN					17670430200015 19670014000029		
IDENTIFICATION				GRADE		ENFANTS À CHARGE	ÉCH.	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NBI	TEMPS PARTIEL	
MIN.	NUMÉRO	CLÉ	N°DOS								
206	2 76 03 57 672 058	75	00	PROFESSEUR E.P.S. HC	03	05	0763				
CODE	ÉLÉMENTS				À PAYER			À DÉDUIRE			
101000	TRAITEMENT BRUT				€	3575,43			396,87		
101050	REtenUE PC				€						
104000	SUPP FAMILIAL TRAITEMENT				€	284,03					
200113	IND. DIFFICULTES ADMINIS.				€	2,28					
200364	ISOE PART FIXE				€	101,13					
201875	I.M.P. ANNUELLE ETAB.				€	138,89					
202206	IND. COMPENSATRICE CSG				€	32,77					
202354	PARTICIPATION A LA PSC				€	15,00					
401201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE				€				106,36		
401301	C.S.G. DEDUCTIBLE				€				265,78		
401501	C.R.D.S.				€				20,23		
403301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL				€				187,71		
403501	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE				€				17,88		
403801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE				€				10,73		
404001	COT PAT MALADIE DEPLAFON				€				346,82		
411050	CONTRIB.PC				€				2655,83		
411058	CONTRIBUTION ATI				€				11,44		
453000	REDUCTION COT. HEURES SUP.				€				-6,94		
501080	COT SAL RAFF				€				26,33		
501180	COT PAT RAFF				€				26,33		
604970	TRANSFERT PRIMES / POINTS				€				32,42		
700678	M.G.E.N. - ADHERENT				€				126,42		
					€						
011100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				€				3182,06		
558000	IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE (TAUX PERSONNALISE 2,20%)				€				72,52		
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						
					€						

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMpte

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE	€ 7373,85	TOUX DU MOIS	€ 4149,53	€ 1039,99	€ 3256,74
2 76 03 57 672 058 75	COÛT TOTAL EMPLOI(EUR)	NET À PAYER	3 109,54 €	TOTAL CHARGES PATRONALES	

BASE SS DE L' ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€	€ <b>3 575,43</b>
MONTANT IMPOSABLE DE L' ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS

MME-JEUSCH EMMANUELLE

27 RUE PRINCIPALE  
57635 WINTERSBOURG

COMPTA

DRFIP 067

MIS EN PAIEMENT LE

---

VIRE AU COMPTE N°

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS



## 2D-DOC



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DÉCLAREZ VOS REVENUS EN LIGNE  
DÈS LE 8 AVRIL  
SUR IMPOTS.GOUV.FR**



**FINANCES PUBLIQUES**

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous les différents montants qui vous permettront de vérifier et/ou compléter votre déclaration de revenus préremplie.

Le "MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS IMPOSABLES À DÉCLARER" représente le total des traitements et salaires perçus au cours de l'année.

Le cadre "POUR INFORMATION" contient les informations suivantes :

- les rappels de rémunérations au titre des années antérieures dont vous pouvez demander l'imposition selon le système du quotient ;
- les avantages en nature ;
- les autres revenus nets imposables tels les revenus de remplacement ;
- les rémunérations ne figurant pas sur vos bulletins de paye ;
- les éléments de rémunération non imposables pris en compte pour la détermination du revenu fiscal de référence ;
- les indemnités représentatives de frais professionnels à ajouter au montant imposable si vous optez pour une déclaration aux frais réels ;
- l'impôt sur le revenu prélevé à la source si vous résidez en France ;
- la retenue à la source sur vos rémunérations de source française si vous êtes fiscalement domicilié(e) à l'étranger.

**DÉCLARATION FISCALE DES TRAITEMENTS ET SALAIRES  
PERÇUS AU COURS DE L'ANNÉE 2021**

<b>AFFECTATION</b>		<b>GESTIONNAIRE - POSTE</b>	<b>IDENTIFICATION</b>		
GESTION	18 0024 701 067	MR.LE RECTEUR ACADEMIE DE STRASBOURG	MIN	NUMÉRO	CLÉ DOS
POSTE	067 0014	CO DRULINGEN	206	2760357672058	7500
SIRET	17670430200015				
<b>MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS IMPOSABLES À DÉCLARER</b>		<b>POUR INFORMATION</b>			
38 233,78 €		IMPOT PRELEVE A LA SOURCE EN 2021 HEURES SUPP. EXONERÉES			789,97 €
					1 828,83 €
					€
					€
					€
					€
					€

Les informations figurant sur le présent bulletin correspondent à la dernière situation connue à la fin de l'année indiquée.

Il vous appartient, le cas échéant, en produisant les justifications correspondantes, de déduire les sommes que vous auriez été appelé à reverser et dont le présent bulletin ne tient pas compte.

En cas de contestation sur les renseignements donnés, une réclamation devra être adressée à votre service gestionnaire dans les huit jours suivant la date de remise du présent bulletin.

Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, peut être exercé auprès du comptable public dont émane le présent document.

MME JELSCH EMMANUELLE

27 RUE PRINCIPALE

57635 WINTERSBOURG